

**CARACTÈRE PUBLIC OU NON PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE  
PATRIMOINE ET D'INTÉRÊTS**

<b>Déclarants</b>	<b>Déclaration de patrimoine</b>	<b>Déclaration d'intérêts</b>
Président de la République	oui - publication par le Conseil constitutionnel	absence de déclaration
Membres du Gouvernement	oui - publication par la Haute Autorité	oui - publication par la Haute Autorité
Membres du Parlement	oui - consultation en préfecture	oui - publication par la Haute Autorité
Membres du Parlement européen	non	oui - publication par la Haute Autorité
Présidents d'exécutifs locaux	oui - consultation en préfecture	oui - publication par la Haute Autorité
Déléataires de fonctions exécutives locales	non	oui - publication par la Haute Autorité
Membres des cabinets ministériels	non	oui - publication par la Haute Autorité
Collaborateurs du président de la République	non	oui - publication par la Haute Autorité
Collaborateurs du Président de l'Assemblée nationale et du Président du Sénat (d)	non	oui - publication par la Haute Autorité
Emplois à la décision du Gouvernement pourvus en conseil des ministres	non	oui - publication par la Haute Autorité
Présidents et directeurs généraux d'organismes publics	non	oui - publication par la Haute Autorité